



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

monuments historiques

Question écrite n° 73681

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'information apportée aux Français quant aux investissements de son ministère sur les monuments historiques. Les investissements civils de l'État concernent en très grande partie le patrimoine culturel classé de France (monuments nationaux, châteaux, cathédrales, abbayes, sites archéologiques, grottes préhistoriques). Ces investissements ne sont pas toujours assez valorisés auprès des Français. Des panneaux de chantiers permettent de communiquer sur les sommes engagées et le cas échéant sur les cofinancements mais ils s'avèrent souvent peu lisibles et ne restent en place que durant la période des travaux. À titre d'exemple, l'État prend en charge en totalité la restauration partielle de la cathédrale Saint André à Bordeaux, ce qui représente un investissement de 2,265 millions d'euros. Un panneau permet de présenter la teneur des travaux, leur montant et leur financement mais cette information est insuffisamment démonstrative et peu consultée, de telle manière que la majorité des Bordelais, comme des touristes qui visitent l'édifice, n'en ont pas connaissance. Elle lui demande donc, particulièrement dans la période actuelle où la présence de la République doit être à chaque occasion rendue tangible et où d'autre part certains s'interrogent sur le sens de l'impôt, quelles mesures elle compte prendre pour une plus grande visibilité de l'investissement national en matière de culture et de préservation du patrimoine. Elle lui suggère par exemple l'impression des bâches de protection, installées lors des travaux effectués sur les façades.

Texte de la réponse

L'État est propriétaire de 86 cathédrales sur l'ensemble du territoire. À ce titre, il est maître d'ouvrage des travaux de restauration et d'entretien sur ces édifices. En 2013, 79 M€ ont été investis par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) sur les monuments appartenant à l'État, dont 51 M€ sur les seules cathédrales. Les services de l'État veillent à la lisibilité et la compréhension par le citoyen de leur action. Les sites Internet des DRAC en sont une vitrine, notamment sur les monuments historiques. De nombreux travaux et chantiers sur des monuments protégés et financés en tout ou partie par l'État y sont présentés, comme sur ceux des DRAC de Bretagne ou du Centre-Val de Loire, qui par ailleurs présente un cycle de conférences relatives aux chantiers de restauration (Jeudis du patrimoine en DRAC Centre-Val de Loire). Pour marquer l'achèvement des restaurations de l'étage de la rose de la cathédrale de Reims, la DRAC Champagne-Ardenne a mis en ligne une dizaine de films permettant au public de suivre le chantier jusqu'à la fin 2016. Les DRAC Limousin pour la cathédrale de Tulle et Midi-Pyrénées pour celle d'Albi ont mis en place, sur les palissades de ces chantiers, des photographies commentées illustrant l'évolution des travaux menés par l'État sur ces monuments. À travers des publications à destination du public, l'État est présent sur le terrain de la valorisation et de la promotion du patrimoine. La DRAC Languedoc-Roussillon, avec deux collections, CHANTIERS, la lettre du pôle architecture et patrimoine, et DUO, propose au public de prendre connaissance des chantiers de restauration du patrimoine monumental et mobilier de la région. Concernant les monuments nationaux, le Centre des monuments nationaux a mis en place une charte graphique pour les panneaux de chantiers, donnant notamment une vue d'ensemble sur le monument lui-même, son histoire et les travaux entrepris. Dans son contrat de performance

2015-2017, l'établissement s'est donné pour objectif de réussir la valorisation croisée des interventions de restauration et de la présentation aux publics. D'une part, les opérations de restauration, qui ont pour but premier de conserver pour les générations futures un patrimoine, doivent toujours mieux prendre en compte la visite (avant, pendant et surtout à l'issue des travaux). La notion de bonne « présentation du monument » (son aspect, son niveau d'entretien ou de restauration) sera recherchée dans les différentes interventions. D'autre part, les dispositifs de présentation au public peuvent tirer un meilleur parti des opérations de restauration en cours (expliquer les motifs d'une intervention en restauration, en dévoiler en partie les coulisses, présenter les métiers de la restauration du patrimoine...) et doivent naturellement valoriser pour la visite le résultat de ces investissements. Le ministère de la culture et de la communication initiera en 2015 un travail d'harmonisation des panneaux de chantier à l'échelle nationale associant les DRAC et visant à homogénéiser les différentes initiatives prises sur le territoire.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73681

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 mai 2015

Question publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 835

Réponse publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4996